

Règlement intérieur des cours d'aquagym Saint-Jean Bien-être 2023 / 2024



Jours et horaires – locaux - accueil :

Les cours ont lieu au bassin d'apprentissage de la rue creuse de St-Jean le Blanc.

Le programme des cours suit le calendrier scolaire. Démarrage le lundi 11 septembre 2023. Fin le samedi 29 juin 2024 (après les cours) et pas de cours pendant les vacances de la zone B ni aux jours fériés, sauf la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint.

Durée des cours : 45 mn (voir tableau)

Arriver avant le démarrage des cours ; sortir du bassin dès la fin des cours. Les portes seront fermées pendant le cours et ouvertes 20 min avant chaque cours et après le dernier cours.

Le maître-nageur est tenu de remplir et d'archiver une fiche de présence complète pour chaque cours.

LUNDI			18 h 15 à 19 h	19 h 15 à 20 h
MARDI				19 h 15 à 20 h
MERCREDI			18 h 15 à 19 h	19 h 15 à 20 h
JEUDI	11 h 45 à 12 h 30	12 h 45 à 13 h 30	18 h 15 à 19 h	
VENDREDI			18 h 15 à 19 h	19 h 15 à 20 h
SAMEDI		9 h 15 à 10 h	11 h 15 à 12 h	12 h 15 à 13 h

Respect des règles concernant la piscine :

Port du bonnet obligatoire – tenue de bain adéquate pour l'aquagym

Douche obligatoire et pédiluve avant d'entrer dans le bassin

Pas de chaussures dans les vestiaires (rayons à disposition dans le sas d'entrée) Pas de plongeons ni chahut.

Respect des consignes données par le maître-nageur

Respect des autres, des lieux et du matériel

Respect des consignes exceptionnelles, temporaires et locales du site (affichage sas entrée et bassin)

Le non-respect de ces consignes peut entraîner l'exclusion du bassin.

Absences :

Adhérents :

Prévenir les responsables de la section aquagym de vos absences de longue durée dans la mesure du possible.

Le rattrapage des cours suite à des absences pour convenances personnelles n'est pas autorisé. A partir de 3 semaines d'absence exceptionnelles, ex : pour maladie le rattrapage est à négocier avec les responsables de la section aquagym et non avec le maître-nageur.

Maître-nageur :

Pour l'absence de courte durée (une à deux semaines), les cours ne seront pas rattrapés-

Pour absence de plus de 2 semaines, Saint-Jean Bien-être trouvera dans la mesure du possible un remplaçant.

Les informations relatives aux absences du maître-nageur seront affichées à l'entrée du bassin.

Problèmes techniques ou administratifs concernant le bassin :

Tout problème technique ou administratif ponctuel relatif au bassin n'incombe pas à SJBE. Cette fermeture n'autorisera pas droit à rattrapage. Si cela se prolongeait, SJBE analysera la situation.

Fériés : Les cours ne seront pas rattrapés.

Chaque cours est limité à 22 personnes (y compris les éventuels rattrapages ou découvertes)

L'adhésion à la licence de SJBE est obligatoire pour suivre les cours d'aquagym.

Les personnes nouvelles ont droit à une séance d'essai gratuite (créneau à voir avec les responsables)

Les personnes venant aux cours doivent être à jour de leur cotisation, dès leur présence au 2^{ème} cours

Le non-paiement de la cotisation entraînera l'exclusion du bassin.

Divers :

Saint-Jean Bien-Être décline toute responsabilité en cas de dégradation ou vols d'objets personnels sur l'ensemble du site du bassin d'apprentissage et parkings.

A partir de la nouvelle saison 2023-2024, vos nouveaux contacts aquagym seront :

NOM Prénom	Téléphone	Mail
PRIOUX Odile - Référente section	06 12 57 39 67	Jprieux45@gmail.com
GUICHEUX Geneviève	06 79 20 29 67	Genevieve.lachartreuse@orange.fr
CORJON Jocelyne	07 84 91 50 82	j.corjon@hotmail.com
PELLETIER Josette	06 75 85 58 76	pelletierj@orange.fr

Inutile de nous retourner ce document. Après lecture vous pouvez le conserver. L'acceptation de ce règlement est automatiquement validée dans le bulletin d'inscription à Saint-Jean Bien-Être.